



COMMUNE DE
BERNAC-DEBAT

Plan de Prévention des Risques
naturels prévisibles
(P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 04 JAN. 2022

Association Départementale des Territoires
des Hautes-Pyrénées
SERCERF/DRH/Londat
BP 13413
65013 TARBES cedex

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000

© IGN-BD PARCELLAIRE® - édition 2017
Réalisation : Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées

Date : juin 2020

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

	Zone bleue : constructible sous conditions
	Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier : voir règlement)
	Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier : voir règlement)
	Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés

